

Cuarny, le 23 mars 2023

Préavis no 4/2023 du 23 mars 2023

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL DE CUARNY

Concernant

La pose de WC au Montélaz

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Pour faire suite à une demande formulée par le Conseil Général en date du 14 octobre 2020, la Municipalité avait demandé 4 offres différentes de systèmes de WC pour le Montélaz et avait proposé un test durant la période la plus fréquentée, soit du printemps à l'automne 2022.

Son choix s'était porté sur la pose d'un WC mobile de type TOI-TOI, loué pour 6 mois à 236.95 CHF/mois soit 1'421.70 CHF pour la durée. Un nettoyage par semaine était compris dans le forfait.

Si la gestion de la propreté autour de l'abri du Montélaz ainsi que le confort des occupants méritent que l'on s'y intéresse, il est bon de peser les intérêts d'une telle mise en place d'infrastructures.

La Commune de Cuarny n'a pas d'employé communal et devra donc externaliser les tâches d'entretien. Un nettoyage des déchets sur site est actuellement réalisé régulièrement par notre concierge Jocelyne Clausen, mais le cadre de ses tâches ne sera pas étendu aux WC.

Les propositions telles que présentées seraient financées en totalité par notre Commune, sachant que l'utilisation réelle par les habitants de Cuarny serait modeste en termes de fréquence.

Un accès limité au moyen d'une clé ne résoudrait pas le problème des déjections sauvages et demanderait une gestion du nettoyage des WC sur appel, pas forcément avantageux. Il est également fort probable que des receveurs fermés la plupart du temps favorisent le vandalisme.

Au vu de ce qui précède, et dans les conditions actuelles, la Municipalité propose de continuer à s'investir dans ce projet.

CONCLUSION

La Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE CUARNY

- vu le préavis municipal no 4/2023 ;
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour ;
- ayant pris connaissance du rapport de la Commission permanente ;

Décide :

D'approuver la pose de WC au Montélaz de manière saisonnière durant 7 mois pour l'année 2023 et en cabine TOI TOI tel que présentée, pour un montant de Fr. 1'666.--.

Au nom de la Municipalité de Cuarny

Le Syndic :

Le Secrétaire :

Frédéric Leu

Jean-Marc Roulier